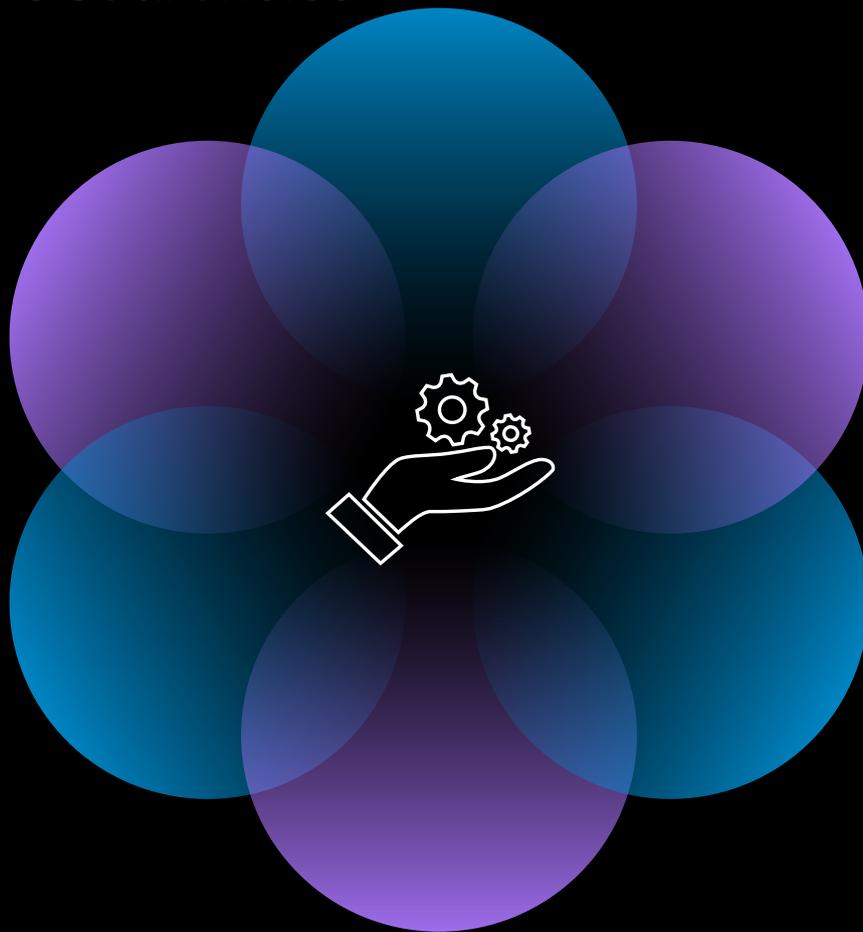


Concours Handi- Entrepreneurs 2021

Règlement

Réservé aux personnes en situation de handicap
#TheFutureIsOurChoice



Article 1 : Présentation du concours

Atos lance pour la 12ème année consécutive, le concours Handi-Entrepreneurs.

Ce concours, dédié exclusivement aux personnes en situation de handicap, a pour vocation de promouvoir leur capacité d'innovation et d'entrepreneuriat, quels que soient le public et l'utilisateur final du service ou du produit proposé.

Cette année encore, ce seront 3 entrepreneurs audacieux et innovants qui se verront attribuer une dotation financière, une façon pour Atos d'encourager l'entrepreneuriat des personnes handicapées et de soutenir des initiatives innovantes.

Article 2 : Les participants

Les participants à ce concours sont obligatoirement des personnes physiques majeures, ne faisant l'objet d'aucune plainte ou condamnation

pour faillite personnelle ou interdiction de gérer, et n'ayant jamais été placées en liquidation judiciaire. Les dirigeants d'entreprise peuvent participer, quelle que soit la nature juridique de l'entreprise.

Les projets doivent présenter un caractère innovant ou original en cohérence avec les filières d'activité suivantes :

- technologies de l'information
- informatique, solutions techniques logiciels ou applications mobiles
- services à la personne (technique ou social)
- conseil (technique ou social)

La date de création de l'entreprise devra être inférieure à 4 ans au 31 décembre 2021.

Les porteurs de projets ne peuvent candidater que deux fois à ce concours.

Les participants au concours devront obligatoirement être bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (énumérés à l'article L323-3 du code du travail), à savoir :

- reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH (anciennement COTOREP)
- victimes d'un accident du travail ou de maladie professionnelle avec un taux d'IPP d'au moins égale à 10%
- titulaires d'une pension civile d'invalidité
- anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité
- titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Article 3 : Le jury, la sélection, les prix

Les candidats remplissent un dossier de candidature soit en ligne, soit en téléchargeant et s'inscrivent avant le 22 octobre 2021. Ce dossier est à adresser à : handi-entrepreneurs.ext@atos.net

Les candidats peuvent nous contacter à cette même adresse.

Les prix seront déterminés par un jury exclusivement interne à l'entreprise Atos et composé comme suit :



- 2 représentants d'une des organisations syndicales signataires de l'accord Handicap du Groupe Atos France et de préférence membres de la Commission paritaire
- 2 représentants de la DRH
- 2 représentant du Management
- 1 représentant de la Mission Emploi Handicap
- 1 représentant du service de santé au travail.

La sélection des candidatures s'opèrera sur la base des éléments suivants : caractère innovant ou original du produit ou de l'activité :

1. Innovant :

- Légèrement innovant : Service, Produit, Procédé, Organisation étant une version améliorée de son original.
- Moyennement innovant : Service, Produit, Procédé, Organisation améliorant son contexte,
- Fortement innovant : Service, Produit, Procédé, Organisation nouvellement sur le marché.

2. Original :

- Pas original : Service, Produit, Procédé, Organisation étant une imitation/copie,
- Moyennement original : Service, Produit, Procédé, Organisation qui paraît inspiré de quelque chose d'antérieur, mais reste unique, hors du commun,
- Fortement original : Service, Produit, Procédé, Organisation qui paraît ne dériver de rien d'antérieur, unique, hors du commun,

- Qualité entrepreneuriale et parcours du porteur de projet :
 1. Qualité entrepreneuriale,
 2. Compétences et expérience professionnelle,
 3. Formation professionnelle.
- Cohérence des chiffres, montage du projet, stratégies (de communication, de recrutement, de partenariat...) :
 1. Cohérence des chiffres,
 2. Qualité du montage du projet,
 3. Elaboration d'une stratégie
- Potentiel de développement et cohérence avec les filières d'activités :
 1. Ancienneté,
 2. Etude des capacités de développement,
 3. Filières d'activités.

Les prix s'établissent comme suit :

- 3000€ seront versés au 1er lauréat
- 2000€ au 2ème lauréat
- 1000€ au 3ème lauréat
- 500€ au prix coup de cœur

Article 4 : Calendrier

Juillet 2021 : Lancement du concours Handi-Entrepreneurs.

22 octobre 2021 : Date limite de dépôt des candidatures.

19 novembre 2021 : Sélection des lauréats.

3 décembre 2021 : Remise des prix aux lauréats.

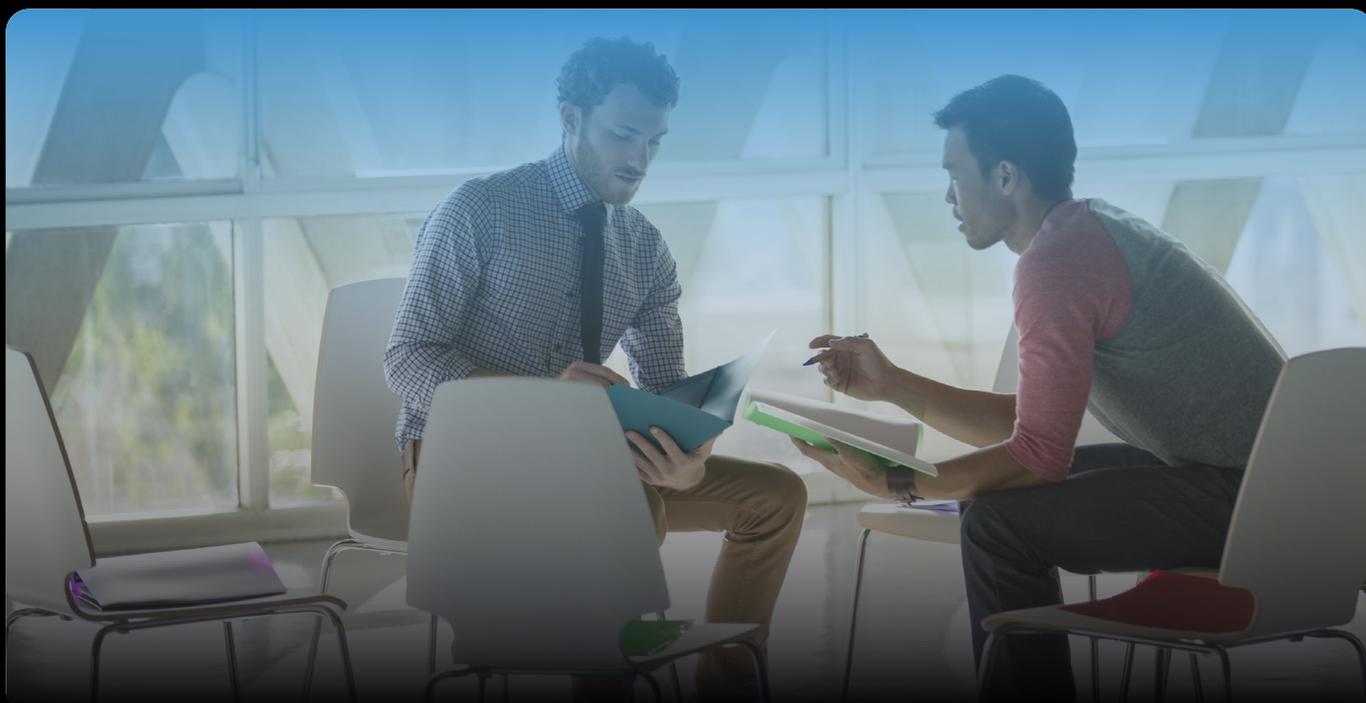
Atos France ne peut être tenu pour responsable si des changements de calendrier interviennent.

Article 5 : Dispositions diverses

Tout participant au concours s'engage à :

- prendre connaissance et accepter sans restriction ni réserve le présent règlement.
- détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs au projet présenté dans le cadre du concours et protège/préserve l'entreprise Atos contre tout recours.
- participer à la remise des prix, s'il est lauréat, ou à défaut de se faire représenter. En acceptant de recevoir un prix, les lauréats autorisent expressément l'entreprise Atos à communiquer sur leur projet et/ou leur entreprise dans le cadre d'une communication externe, quel que soit le type de support et sans pouvoir prétendre à aucun droit.
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du Concours et les décisions du jury qui ne peuvent donner lieu à contestation.
- accepter le prix sous sa forme attribuée en numéraire.
- garantir la sincérité et la véracité des informations fournies. Toute imprécision ou omission susceptible d'induire le jury en erreur entraîne l'annulation du dossier de candidature.

En cas de manquement quelconque au présent règlement de la part d'un candidat, Atos France se réserve la faculté de l'écarter de plein droit de la participation au concours.



À propos d'Atos

Atos est un leader mondial de la transformation numérique avec 105 000 employés et un chiffre d'affaires annuel de plus de 11 milliards d'euros. Numéro un européen de la cybersécurité, du cloud et du calcul haute performance, le Groupe propose des solutions de bout en bout sur mesure pour toutes les industries dans 71 pays. Pionnier des services et produits de décarbonation, Atos s'engage pour un digital sécurisé et décarboné pour ses clients. Atos opère sous les marques Atos et Atos|Syntel. Atos est une SE (Societas Europaea), cotée à l'indice boursier CAC40 Paris.

L'objectif d'Atos est d'aider à concevoir l'avenir de l'espace d'information. Son expertise et ses services soutiennent le développement de la connaissance, de l'enseignement et de la recherche dans une approche multiculturelle et contribuent au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, le Groupe permet à ses clients et employés, ainsi qu'aux membres de sociétés en général, de vivre, de travailler et de se développer de manière durable, dans un espace d'information sûr et sécurisé.

Atos sur le marché des télécommunications, des médias et de la technologie : impacté par l'évolution des besoins et des comportements des consommateurs ainsi que par les préoccupations sociétales et environnementales, l'industrie des télécommunications, des médias et de la technologie est en constante évolution. Chez Atos, grâce à notre expertise dans les technologies telles que la 5G, le Cloud et l'Edge computing, nous proposons à nos clients de l'industrie TMT, et à leurs clients, des solutions hautement évolutives et des expériences hyper-personnalisées qui transforment la façon dont les gens vivent, apprennent, travaillent et communiquer. Pour en savoir plus sur la manière dont Atos accompagne les opérateurs de télécommunications dans la transformation numérique, visitez le site Web ici <https://atos.net/en/industries/telecommunications>

Plus d'informations sur
atos.net
atos.net/career



Atos, the Atos logo, Atos|Syntel and Unify are registered trademarks of the Atos group. July 2021 © Copyright 2021, Atos S.E. Confidential information owned by Atos, to be used by the recipient only. This document, or any part of it, may not be reproduced, copied, circulated and/or distributed nor quoted without prior written approval from Atos.